MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 405 **19 février 2013**

SOMMAIRE

Abrego Lux S.A. 19399
AC Investments S.A. 19400
AI Garden S.à r.l. 19420
Albi Finance S.A. 19399
Algenson S.à r.l. 19429
ALM Florida Property S.à r.l. 19399
ALM Luxembourg Finance S.à r.l. 19399
ALM Luxembourg Investments S.à r.l. ... 19400
Alomundo Lux s.à r.l. 19400
arco, Architecture Company, Sàrl 19401
Arlvest SA Holding 19401
Ascania I Holdings S.à r.l. 19400
Ascani S.à.r.l. 19400
AXA Immoselect Luxemburg 1 Strassen S.A. 19401
AXA Investplus 19440
Aximo IV S.A. 19401
Baltine Holding S.à r.l. 19402
Baltine Holding S.à r.l. 19402
Barbican S.A. 19402
Bellday Holding S.à r.l. 19402
Financière 29 Lux 19394
Hog Farm S.à r.l. 19403
Immoval Sainte Croix S.A. 19440
Landimmo S.à r.l. 19436
Malachite S.à r.l. 19411
Phoenix II Mixed K 19420
Puzzle Holdings S. à r.l. 19394
R.A.L. HOLDING, Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) 19395
Red 2 S.à r.l. 19439
Rimano S.à r.l. 19395
Roba S.A. 19396
SGI International Holdings S.A. 19395
SME Kronos Benelux SA 19394
Sobelnat Participations S.C.A. 19398
Solvay Finance Luxembourg S.A. 19396
Sotis Entertainment S.à r.l. 19395
T-A-J-P-M- S.A. 19396
T-A-J-P-M- S.A. 19394
Tanglewood Finance S.à r.l. 19397
Tansad SA 19397
Tansad SA 19397
Ter-Ellen S.A. 19397
The Clover 19398
Thunderbolt Partners S.A. 19398
TISP Invest S.A. 19398
Trade Building Agency S.à r.l. 19396
XMC S.A. 19399

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Puzzle Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.554.

—

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Richard Butler, Gérant de classe A de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au Palladium House, 2 nd Floor, 1-4 Argyll Street, London W1F 7TA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Pour Puzzle Holdings S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013004827/16.

(130004971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Financière 29 Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 140.892.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2012

L'Assemblée accepte la démission de M. Albert Luc GRAMBLAT, en tant que Président du Conseil d'Administration et en tant qu'Administrateur.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'Administrateur démissionnaire M. Laurent BARNICH, directeur de sociétés, né le 02.10.1979 à Luxembourg, demeurant professionellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013007760/15.

(130009002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

SME Kronos Benelux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 91.553.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013009715/10.

(130010345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

T-A-J-P-M- S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 113.162.

—

Par la présente, la soussignée Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, ayant son siège social à L-1140 Luxembourg 45-47, route d'Arlon, dénonce en date du 24 décembre 2012 le contrat de domiciliation qui la lie à la société anonyme T-A-J-P-M S.A inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113162 ainsi que le siège social fixé au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl

Référence de publication: 2013009741/13.

(130010999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

R.A.L. HOLDING, Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.622.

—

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.01.2013.

G. ADIBEKIAN

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013009665/13.

(130010755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Sotis Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 149.765.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Sotis Entertainment S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013009690/12.

(130011044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

SGI International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 7.207.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n°62/13 rendu en date du 10 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI ème chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société SGI INTERNATIONAL HOLDING S.A., inscrite au n° RCS B7.207, ayant eu son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, pour absence d'actif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2013009708/16.

(130010632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Rimano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.876.

—

EXTRAIT

Les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009678/13.

(130010718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Roba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.566.

—

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2013

Les Administrateurs ont pris la décision suivante:

1. Les Administrateurs décident de transférer le siège social à compter de ce 2 janvier 2013 à l'adresse suivante:

6, Rue d'Arlon

L-8399 Windhof.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013009679/13.

(130010741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Trade Building Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 123.577.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013009743/11.

(130011148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

T-A-J-P-M- S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.162.

—

Nous vous informons que nous avons décidé de démissionner de notre fonction de commissaire de votre société T-A-J-P-M S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113162 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT Sàrl

Référence de publication: 2013009740/11.

(130010428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Solvay Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 39.650.

—

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 26 novembre 2012

1) M. Christian JOURQUIN a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

2) Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.

3) M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de président du conseil d'administration.

4) M. Jean-Pierre CLAMADIEU a été nommé en tant que président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5) Le nombre d'administrateurs a été réduit de sept (7) à cinq (5).

Luxembourg, le 26/11/12.

Pour extrait sincère et conforme

SOLVAY FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2013009721/19.

(130010119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tansad SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.882.

—

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 14/09/2012

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANSAD S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013009754/16.

(130010499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Tanglewood Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 87.210.

—

L'adresse du siège social de l'associé suivant a changé:

- PRB Luxembourg International, S.à r.l. se situe désormais au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tanglewood Finance S.à r.l.
Patrick L.C. van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2013009753/14.

(130010155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Tansad SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.882.

—

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANSAD S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013009755/11.

(130010506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Ter-Ellen S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 16.137.

—

La société SOFINEX S.A., 21, boulevard de la Pétrusse, RCS Luxembourg B46699 résilie avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme TER-ELLEN S.A., située jusqu'alors au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg

B16137.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.
SOFINEX S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013009765/13.

(130010932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Clover, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.293.

—

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2013

Les Administrateurs ont pris la décision suivante:

1. Les Administrateurs décident de transférer le siège social à compter de ce 2 janvier 2013 à l'adresse suivante:

6, Rue d'Arlon

L-8399 Windhof.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013009771/13.

(130010739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

TISP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 154.970.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2013009776/12.

(130010281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Thunderbolt Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 154.025.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THUNDERBOLT PARTNERS S.A.

HRT FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013009775/12.

(130011034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Sobelnat Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 99.891.

—

Société constituée le 1 er avril 2004 par Me André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n° 413 du 19 avril 2004.

Les statuts ont été modifiés le 26 juin 2008 par Me Henri Hellinckx (Mem C n° 1969 du 12.08.2008).

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue le 14 décembre 2012 que:

le mandat de chacun des trois Commissaires du Conseil de surveillance Messieurs Jean Wagener, Donald Venkatapen et la société Grasweijde B.V. est reconduit pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'assemblée générale entérinant l'exercice 30.09.2013.

Pour extrait

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013009892/17.

(130010420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Albi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 52.094.

—

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013009944/12.

(130011196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

XMC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 143.665.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2013009829/12.

(130010276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Abrego Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.584.

—

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009934/10.

(130011564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

ALM Florida Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 156.439.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009949/10.

(130011304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

ALM Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 152.309.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009950/10.

(130011303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

ALM Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.615.

—

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009951/10.

(130011302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Alomundo Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.002.

—

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013009952/10.

(130011536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Ascani S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5219 Sandweiler, 5, rue Georges Hamen.

R.C.S. Luxembourg B 63.275.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013009964/10.

(130012040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Ascania I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.604.

—

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013009965/10.

(130011272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

AC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 101.409.

—

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L–1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013009935/14.

(130011972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Arlvest SA Holding, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 74.573.

—

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 3 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 429 du 16 juin 2000.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlvest SA Holding
Signature

Référence de publication: 2013009932/14.

(130012043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

AXA Immoselect Luxemburg 1 Strassen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.856.

—

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013009971/11.

(130011377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Aximo IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.400.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013. Signature.

Référence de publication: 2013009972/10.

(130011702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

arco, Architecture Company, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 3, rue des Trois Glands.

R.C.S. Luxembourg B 63.579.

—

Par la présente, nous demandons la modification sur l'extrait de Registre de Commerce des adresses privées du gérant technique et du gérant administratif de la société ARCO - Architecture Company sàrl immatriculée au RCSL sous le numéro B 63579.

Les adresses privées doivent être modifiées comme suit:

GASPARD Sylvie, gérant technique,

81, rue du Golf L-1638 Senningerberg

BORSI Gilbert, gérant administratif

16, Robert Schumann Strooss, L - 5751 Frisange

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Pour ARCO - Architecture Company
Sylvie Gaspard
Architecte

Référence de publication: 2013009864/19.

(130010606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Baltine Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.868.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.
Baltine Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2013009975/14.

(130011483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Baltine Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.868.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.
Baltine Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2013009976/14.

(130011996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Bellday Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.870.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.
Bellday Holding S.à r.l.
J. Mudde / G.B.A.D. Cousin
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013009979/13.

(130012003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Barbican S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 56.731.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013009988/13.

(130011816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Hog Farm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 100.000,00.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 174.002.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth of December.

Before Us, Maître Françis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mrs. Bernadette Menu, shop owner, born on January 29, 1942 in Embrun, France, having her personal address at 16, Randolph Road, London W9 1AN, United Kingdom,

2. Mr. Oliver Bishop, chief executive officer, born on January 30, 1977 in London, United Kingdom, having his personal address at 16, Randolph Road, London W9 1AN, United Kingdom,

3. Mr. Sebastian Bishop, chief executive officer, born on April 11, 1974 in London, United Kingdom, having his personal address at 43, Kensington Park Gardens, London W11 2QT, United Kingdom,

4. Mr. Sandro Reinhardt, restaurant owner, born on May 20, 1963 in Aix-en-Provence, France, having his personal address at 3847, Glenridge Drive, Shermon Oak, Los Angeles, CA-91423, United States of America,

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of four (4) proxies given under private seal respectively on November 21, 2012 and on November 23, 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the joint stock company (société anonyme) incorporated and existing in Switzerland under the name "Hog Farm S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 8-10, Rue de Hesse, CH-1204 Geneva, Switzerland, registered with the Commercial Register of the Canton of Geneva under number CH-660.0.058.996-4.

III. The Company's share capital is set at one hundred thousand Swiss Francs (CHF 100.000,00) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one thousand Swiss Francs (CHF 1.000,00) each.

IV. The following documents were submitted to the shareholders:

(a). A certified copy of the articles of association of the Company;

(b). An excerpt from the Commercial Register of the Canton of Geneva for the Company;

(c). A copy of the resolutions of the Company's shareholders dated November 28, 2012 approving the migration of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg;

(d). A certificate from Maître Michel A. Müller, notary residing in the canton of Bern, Switzerland, dated October 2, 2012 and certifying the identity of the holders of the shares of the Company and the rights thereon;

(e). A balance sheet of the Company as at October 31, 2012, certified true and correct by its management.

V. The shareholders acknowledge that they took resolutions on November 28, 2012 as referred to in point IV. (c) above, whereby they resolved, with a view to strengthening the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner, to transfer the registered seat of the Company out of the canton of Geneva, Switzerland, and to set it up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved, the Company continuing its existence in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

VI. The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the decision to transfer the registered office of the Company from the canton of Geneva, Switzerland to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Approval of the fact that the Company opts for the corporate form of a private limited liability company (société á responsabilité limitée);

3. Amendment and restatement of the Company's articles of association;

4. Acknowledgment of the resignation and discharge to the management of the Company;

5. Appointment of the new managers;

6. Decision to fix the registered office of the Company;

7. Cancellation of the existing bearer shares;

8. Determination of the ownership of the shares in case of division of their property.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

VII. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to approve and confirm as far as it is necessary the decision to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from Geneva, Switzerland to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting resolves to approve that the Company, subject itself to Luxembourg laws, adopts the Luxembourg nationality and opts for the corporate form of a private limited liability company (société a responsabilité limitée) for the Company.

Third resolution

The meeting resolves to amend and restate the Company's articles of association, with immediate effect, which will henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société a responsabilité limitée) under the name of Hog Farm S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at one hundred thousand Swiss Francs (CHF 100.000,00) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one thousand Swiss Francs (CHF 1.000,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 12. The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Fourth resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Mr. Michel Amaudruz, lawyer, born on December 26, 1939 in Lutry, Switzerland, having his professional address at 8-10, Rue de Hesse, CH-1204 Geneva, Switzerland, from his position in the Company with immediate effect and to grant him discharge for the execution of his mandate until the date of his removal.

Fifth resolution

The meeting resolves to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

Category A manager:

- Mr. Romain Guiramand, company manager, born on May 26, 1973 in Pfäfers, Switzerland, having his professional address at 10, Cours de Rive, CH-1211 Geneva, Switzerland.

Category B managers:

- Mr. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, having his professional address at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Constance Collette, company manager, born on June 21, 1976 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having her professional address at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The meeting resolves to fix the address of the registered office of the Company at 17, Rue des Jardiniers, L-1735 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The meeting resolves to cancel the existing bearer shares issued according to Swiss laws and to proceed to the registration of the Company's shares in the Company's shareholders' register, in accordance with Luxembourg law.

Eighth resolution

The meeting resolves to approve that, in case of division of the property of the Company's shares, the holder of the bare ownership of the shares shall be considered towards the Company as being the shareholder for such shares.

Therefore, the meeting acknowledges that the share capital of the Company is held by the following shareholders:

1. Mrs. Bernadette Menu, 99 usufruct shares and 1 share in full ownership
2. Mr. Oliver Bishop, 33 bare shares
3. Mr. Sebastian Bishop, 33 bare shares

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4. Mr. Sandro Reinhardt, 33 bare shares

Transitional disposition

The current financial year shall terminate on December 31, 2012.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par-devant Nous, Maître François Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Mme Bernadette Menu, propriétaire de magasin, née le 29 janvier 1942 à Embrun, France, ayant son adresse professionnelle au 16, Randolph Road, Londres W9 1AN, Royaume-Uni,

2. M. Oliver Bishop, président directeur général, né le 30 janvier 1977 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 16, Randolph Road, Londres W9 1AN, Royaume-Uni,

3. M. Sebastian Bishop, président directeur général, né le 11 avril 1974 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 43, Kensington Park Gardens, Londres W11 2QT, Royaume-Uni,

4. M. Sandro Reinhardt, propriétaire de restaurant, né le 20 mai 1963 à Aix-en-Provence, France, ayant son adresse professionnelle au 3847, Glenridge Drive, Shermon Oak, Los Angeles, CA-91423, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentés par M. Olivier de La Guéronnière, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé respectivement le 21 novembre 2012 et le 23 novembre 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les actionnaires étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les actionnaires de la société anonyme établie en Suisse sous la dénomination «Hog Farm S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 8-10, Rue de Hesse, CH-1204 Genève, Suisse, immatriculée auprès du Registre du Commerce du Canton de Genève sous le numéro CH-660.0.058.996-4.

III. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Francs Suisses (CHF 100.000,00) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille Francs Suisses (CHF 1.000,00) chacune.

IV. Les documents suivants ont été soumis aux actionnaires:

(a) Une copie certifiée conforme des statuts de la Société;

(b) Un extrait du Registre du Commerce du Canton de Genève pour la Société;

(c) Une copie des résolutions des actionnaires de la Société prises le 28 novembre 2012 et approuvant la migration de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

(d) Une attestation de Maître Michel A. Müller, notaire de résidence au canton de Berne, Suisse, en date du 2 octobre 2012 et certifiant l'identité des détenteurs des actions de la Société et des droits y afférant;

(e) Un bilan de la Société en date du 31 octobre 2012, certifié conforme et correct par son administration.

V. Les actionnaires reconnaissent avoir pris les résolutions visées au point IV. (c) ci-dessus le 28 novembre 2012, en vertu desquelles ils ont résolu, en vue de renforcer la capacité de la Société à continuer ses activités en cours d'une façon efficiente, de transférer le siège social de la Société hors du canton de Genève, Suisse, et de fixer le siège social de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

VI. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1. Approbation de la décision de transférer le siège social de la Société du canton de Genève, Suisse à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Approbation de l'adoption par la Société de la forme sociale d'une société à responsabilité limitée;

3. Modification et refonte des statuts de la Société;

4. Reconnaissance de la démission et décharge à l'administration de la Société;

5. Nomination des nouveaux gérants;

6. Décision de fixer l'adresse du siège social de la Société;

7. Annulation des actions au porteur existantes;

8. Détermination de la propriété des parts sociales en cas de démembrement de leur propriété.

VII. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver et de confirmer autant que nécessaire la décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société depuis Genève, Suisse à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société, étant elle-même sujette aux lois luxembourgeoises, adopte la nationalité luxembourgeoise et opte pour la forme sociale d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Hog Farm S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à cent mille Francs Suisses (CHF 100.000,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille Francs Suisses (CHF 1.000,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces parts sociales jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de reconnaître la démission de M. Michel Amaudruz, avocat, né le 26 décembre 1939 à Lutry, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 8-10, Rue de Hesse, CH-1204 Genève, Suisse, de sa position dans la Société avec effet immédiat et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa révocation.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- M. Romain Guiramand, gérant de sociétés, né le 26 mai 1973 à Pfäfers, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 10, Cours de Rive, CH-1211 Genève, Suisse.

Gérants de catégorie B:

- M. Christophe Gaul, gérant de sociétés, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Mme Constance Collette, gérante de sociétés, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social au 17, Rue des Jardiniers, L-1735 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée décide d'annuler les actions au porteur existantes émises conformément au droit suisse et de procéder à l'enregistrement des parts sociales émises par la Société dans le registre d'associés de la Société, conformément à la loi luxembourgeoise.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'approuver qu'en cas de démembrement de la propriété des parts sociales de la société, le détenteur de la nue-propriété des parts sociales sera considéré vis-à-vis de la Société comme étant associé pour ces parts sociales.

En conséquence de quoi l'assemblée reconnaît que le capital social de la Société est détenu par les associés suivants:

1. Mrs. Bernadette Menu, 99 parts sociales en usufruit and 1 part sociale en pleine-propriété
2. Mr. Oliver Bishop, 33 parts sociales en nue-propriété
3. Mr. Sebastian Bishop, 33 parts sociales en nue-propriété
4. Mr. Sandro Reinhardt, 33 parts sociales en nue-propriété

Disposition transitoire

L'année sociale actuelle se terminera le 31 décembre 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de La Guéronnière, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16736. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013004660/462.

(130004343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Malachite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 174.001.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth of December.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Santelmo Assets Foundation, a private interest foundation incorporated and existing under the laws of the Republic of Panama, having its registered office at East 53 rd Street, Marbella, MMG building 2 nd floor, Panama and registered at Microjacket 47261, Document 2013700, at the Section of Foundations of Private Interest with the Public Registry Office of Panama,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on December 4, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the company limited by shares established and existing in Jersey under the name Malachite Investments Limited (hereinafter, the Company), with registered office at 13, Castle Street, St Helier, JE4 0ZE, Jersey, and registered with the Companies Registry of the Jersey Financial Services Commission under number 54098.

II. The Company's issued and paid up share capital is set at one hundred British Pounds (GBP 100,00) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each.

III. The following documents were submitted to the sole shareholder:

(a). A certified copy of the articles of association and memorandum of the Company.

(b). A certificate of incumbency of the Company issued by the corporate secretary of the Company.

(c). A copy of the resolutions of the Company's member dated October 4, 2012 approving the migration of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg.

(d). A certificate of incorporation of the Company issued by the Jersey Financial Services Commission.

(e). A certified copy of the shareholders' register of the Company.

(f). A balance sheet of the Company as at November 15, 2012, certified true and correct by its management.

IV. The sole shareholder acknowledges that it took resolutions on October 4, 2012 as referred to in point III. (c) above, whereby it resolved, with a view to strengthening the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner, to transfer the registered seat of the Company out of Jersey, and to set it up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved, the Company continuing its existence in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

V. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to approve and confirm as far as it is necessary the decision to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from Jersey to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolves that the Company, subject itself to Luxembourg laws, adopts the Luxembourg nationality and opts for the corporate form of a private limited liability company (société a responsabilité limitée) for the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name from Malachite Investments Limited into Malachite S.à r.l.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to convert the share capital of the Company from British Pound to Euro and acknowledges that, according to the balance sheet of the Company as November 15, 2012 as referred to in point III. (f) above, the share capital of the Company will therefore amount to one hundred forty-eight Euro (EUR 148,00).

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand three hundred fifty-two Euro (EUR 12.352,00) in order to raise it from its present amount of one hundred forty-eight Euro (EUR 148,00) to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00), by creation and issuance of twelve thousand three hundred fifty-two (12.352) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares) to be fully paid up by incorporation of an amount of twelve thousand three hundred fifty-two Euro (EUR 12.352,00) out of the profit brought forward of the Company in the total amount of nineteen million seven hundred seventy-six thousand eight hundred fifty-nine Euro and seventy-six cents (EUR 19.776.859,76), as evidenced in the balance sheet as of November 15, 2012, referred to in point III. (f) above.

Subscription - Liberation

Santelmo Assets Foundation, prenamed, represented as stated above, declares to subscribe for the New Shares, and to have them fully paid up by incorporation of an amount of twelve thousand three hundred fifty-two Euro (EUR 12.352,00) out of the profit brought forward of the Company.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to amend and restate the Company's articles of association, with immediate effect, which will henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société a responsabilité limitée) under the name of Malachite S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

The Company's corporate object also consists in the purchase, sale, reception, in giving in leasing, the lease, the sub-lease and/or in operating ships as well as any offshore or maritime equipment, and all the commercial and financial operations which relate directly or indirectly to such activities.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the migration of the Company to Luxembourg and terminate on December 31, 2012.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation of the following persons from their position as directors in the Company, with immediate effect, and to grant them discharge for the execution of their mandate until the date hereof:

- Mr. Edward Petre-Mears, consultant, born on November 13, 1968 in Wokingham, United Kingdom, with address at Winwood Villa, Shaws Estate, Newcastle, St James Parish, Nevis, Saint Kitts and Nevis; and

- Mrs. Sarah Louise Petre-Mears, consultant, born on May 11, 1974 in Bradford, United Kingdom, with address Winwood Villa, Shaws Estate, Newcastle, St James Parish, Nevis, Saint Kitts and Nevis.

Eighth resolution

The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- Ms. Filipa Pacheco de Carvalho, company manager, born on December 9, 1959 in Portugal, with professional address Travessa de Santo André à Ameixoeira, n°12, 1750-254 Lisboa, Portugal.

Category B Manager:

- Ms. Valerie Pechon, company manager, born on November 10, 1975 in Caracas, Venezuela, with professional address at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mr. Mark Vrijhoef, company manager, born on September 12, 1974 in Zaanstad, the Netherlands, with professional address at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nineth resolution

The sole shareholder resolves to fix the address of the registered office of the Company at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A COMPARU:

Santelmo Assets Foundation, une private interest foundation constituée et existante selon les lois de la République du Panama, ayant son siège social au 53 rd Street, Marbella, MMG building 2 nd floor, Panama et enregistrée au Microjacket 47261, Document 2013700, de la Section des Fondations d'Intérêt Privé du Bureau du Registre Public du Panama,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 4 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La personne comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée (company limited by shares) établie à Jersey sous la dénomination Malachite Investments Limited (ci-après, la Société), ayant son siège social au 13, Castle Street, St Helier, JE4 0ZE, Jersey, et immatriculée auprès du registre des sociétés de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 54098.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent Livres Sterling (GBP 100,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

III. Les documents suivants ont été soumis à l'associé unique:

(a) Une copie certifiée conforme des statuts de la Société.

(b) Une attestation de charge de la Société émis par le secrétaire de la Société.

(c) Une copie des résolutions de l'associé de la Société prises le 8 octobre 2012 et approuvant la migration de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

(d) Un certificat de constitution de la Société émis par la Commission des Services Financiers de Jersey.

(e) Une copie certifiée conforme du registre d'actionnaires de la Société.

(f) Un bilan de la Société en date du 15 novembre 2012, certifié conforme et correct par son administration.

IV. L'associé unique reconnaît avoir pris les résolutions visées au point III. (c) ci-dessus le 8 octobre 2012, en vertu desquelles il a décidé, en vue de renforcer la capacité de la Société à continuer ses activités en cours d'une façon efficace, de transférer le siège social de la Société hors du Jersey, et de fixer le siège social de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

V. L'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver et de confirmer autant que nécessaire sa décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société depuis le Jersey à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que la Société, étant elle-même sujette aux lois luxembourgeoises, adopte la nationalité luxembourgeoise et opte pour la forme sociale d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de Malachite Investments Limited en Malachite S.à r.l.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de la Société de Livres Sterling en Euro et prend connaissance du fait que, d'après le bilan de la Société en date du 15 novembre 2012 visé au point III. (f) ci-dessus, le capital social de la Société sera dès lors de cent quarante-huit Euro (EUR 148,00).

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de douze mille trois cent cinquante-deux Euro (EUR 12.352,00) afin de le porter de son montant actuel de cent quarante-huit Euro (EUR 148,00) à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), par la création et l'émission de douze mille trois cent cinquante-deux (12.352) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales), et à libérer intégralement par l'allocation d'un montant de douze mille trois cent cinquante-deux Euro (EUR 12.352,00) à retirer des profits reportés de la Société, d'un montant total de dix-neuf millions sept cent soixante-seize mille huit cent cinquante-neuf Euro et soixante-seize cents (EUR 19.776.859,76), tel que mis en évidence par le bilan au 15 novembre 2012 visé au point III. (f) ci-dessus.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Souscription - Libération

Santelmo Assets Foundation, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, et de les libérer intégralement par l'allocation d'un montant total de douze mille trois cent cinquante-deux Euro (EUR 12.352,00) à retirer des profits reportés de la Société.

Sixième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Malachite S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

L'objet social de la Société consiste aussi en l'achat, la vente, la réception, la mise à disposition en «leasing», la location, la sous-location et/ou l'exploitation de bateaux et tout équipement offshore ou maritime ainsi que toutes les opérations commerciales et financières s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour du transfert de la Société au Luxembourg et se termine le trente-et-un décembre 2012.

Septième résolution

L'associé unique décide de reconnaître la démission les personnes suivantes de leur position dans la Société avec effet immédiat et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes résolutions:

- M. Edward Petre-Mears, consultant, né le 13 novembre 1968 à Wokingham, Royaume-Unis, ayant son adresse à Winwood Villa, Shaws Estate, Newcastle, St James Parish, Nevis, Saint Kitts and Nevis;

- Mme Sarah Louise Petre-Mears, consultant, née le 11 mai 1974 à Bradford, Royaume-Unis, ayant son adresse à Winwood Villa, Shaws Estate, Newcastle, St James Parish, Nevis, Saint Kitts and Nevis.

Huitième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Mme Filipa Pacheco de Carvalho, gérant de sociétés, née le 9 décembre 1959 au Portugal, ayant son adresse professionnelle au Travessa de Santo André à Ameixoeira, n°12, 1750-254 Lisbonne, Portugal.

Gérant de catégorie B:

- Mme Valérie Pechon, gérant de sociétés, né le 10 novembre 1975 à Caracas, Venezuela, ayant son adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- M. Mark Vrijhoef, gérant de sociétés, né le 12 septembre 1974 à Zaanstad, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16834. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013004749/456.

(130004331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Phoenix II Mixed K, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 110.513.

—

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 3 janvier 2013 qu'ont été acceptés:

- la démission de M. Matthias Sprenker en tant que gérant de la Société avec effet à partir de ce jour;

- la nomination de Mme. Habiba Boughaba, née le 6 septembre 1973 à Charleville-Mézières, France, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

- la nomination de M. Cliff Langford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

- la nomination de M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Habiba Boughaba

Mandataire

Référence de publication: 2013004814/24.

(130004345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

AI Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 174.026.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"AI Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated today by the undersigned notary,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 12 December 2012.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Al Garden S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1 st January each year and ends on the 31 st of December the same year.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by "Al Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29 th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

- Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;

- Mr. Dominique LEGER, accountant, born on 2 December 1971 in Namur, Belgium residing at 22 Rue du Petit Vivier, 6860 Ebly, Belgium; and

- Mrs. Linda HARROCH, lawyer, born on May 10, 1973 in Casablanca, Marocco, residing at 2, rue de Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Al Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 12 décembre 2012.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Al Garden S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de payement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de Vequity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclu par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) un genre inclut tous les genres;

(b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

«Al Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l.», prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29 th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;

- Monsieur Dominique LEGER, comptable, né le 2 décembre 1971 à Namur, Belgique demeurant au 22 rue du Petit Vivier, 6860 Ebly, Belgique; et

- Madame Linda HARROCH, avocat, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald-Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17050. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013004476/488.

(130004987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Algenson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 174.070.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of December.

Before Us Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FIDA SL, a limited liability company established and existing under the laws of Spain, having its registered office at C/ Juan Alvarez Mendizabal 3, 28008 Madrid, Spain and registered with the Trade Register of Madrid under number Hoja M-61408, Tomo 3648, Folio 148, and

REGATO SL, a limited liability company established and existing under the laws of Spain, having its registered office at C/ Juan Alvarez Mendizabal 3, 28008 Madrid, Spain and registered with the Trade Register of Madrid under number Hoja M-58887, Tomo 3486, Folio 168,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on December 20, 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Algenson S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e¬mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the sole manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
FIDA SL, prenamed	4.375	EUR 4.375,00
REGATO SL,	8.125	EUR 8.125,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- Mr. Modesto Alvarez Otero, CEO, born on September 26, 1942 in Salamanca, Spain, having his address at Pseo. Pintor Rosales 10, PO3 IZ Madrid, Spain.

Category B Manager:

- Mr. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FIDA SL, une société responsabilité limitée établie et existante selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social au C/ Juan Alvarez Mendizabal 3, 28008 Madrid, Espagne et enregistrée auprès du Registre du Commerce de Madrid sous le numéro Hoja M-61408, Tomo 3648, Folio 148, et

REGATO SL, une société responsabilité limitée établie et existante selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social au C/ Juan Alvarez Mendizabal 3, 28008 Madrid, Espagne et enregistrée auprès du Registre du Commerce de Madrid sous le numéro Hoja M-58887, Tomo 3486, Folio 168,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 20 décembre 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, one requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Algenson S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Art. 18. Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
FIDA SL, prénommée	4.375	EUR 4.375,00
REGATO SL, prénommée	8.125	EUR 8.125,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- M. Modesto Alvarez Otero, PDG, né le 26 septembre 1942 à Salamanca, Espagne, ayant son adresse au Pseo. Pintor Rosales 10, PO3 IZ Madrid, Espagne.

Gérant de Catégorie B:

- M. Christophe Gaul, gérant, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2. L'adresse du siège social est fixée au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 janvier 2013. Relation: EAC/2013/149. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005113/352.

(130005896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Landimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 174.011.

—

STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LANDEWYCK Group S.à r.l., ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich (RCS Luxembourg B 7.190), ici représentée par son Gérant Unique, Monsieur Marc WAGENER, lui-même représenté par Monsieur Jacques BAUER, juriste, résident professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg en date du 14 décembre 2012.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «LANDIMMO S. à r.l.».

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification ses statuts.

La société pourra ouvrir des bureaux ou succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous formes quelconques de tous droits et biens immobiliers, bâtis et non-bâtis, situé au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra également accomplir toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières mobilières et immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet.

La société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui est de nature à favoriser son développement.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (EUR 30.000,00) représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale de d'un euro (EUR 1,00) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues tant par les présents statuts que par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. Transmission des parts sociales

Art. 12. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Art. 13. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés et sauf le cas où elles sont soumises au droit de préemption, les parts sociales détenues par chacun des associés sont transmissibles comme suit:

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas du deuxième paragraphe du présent article le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Art. 14. En cas de pluralité d'associés lors de la création de parts nouvelles, payables en numéraire ou de toute forme d'augmentation de capital,, et sauf décision contraire de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont un droit de préférence à la souscription de ces parts dans la proportion du nombre de parts anciennes, que chacun d'eux possède à ce moment.

Art. 15. Le droit de préemption s'exercera dans les formes, délais et conditions déterminés par la décision de création.

Titre IV. Gérance

Art. 16. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par une décision des associés à la majorité qualifiée des associés représentant au moins 75% du capital social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 17. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a compétence pour les actes d'administrations courantes, les décisions tenant aux orientations stratégiques étant réservées à l'assemblée générale des associés.

Art. 20. La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 21. Il sera adjoint à la gérance un comité consultatif dont les membres seront nommés par l'assemblée générale représentant au moins 50% du capital social et décidant à la majorité qualifiée des associés représentant au moins 75% du capital social. Le règlement interne et les attributions du comité consultatif sont subordonnés aux décisions de l'assemblée générale et prises à la majorité qualifiée des associés représentants au moins 75% du capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 22. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre V. Assemblées générales des associées

Art. 23. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés ou par voie de résolutions circulaires à la majorité simple sauf mention contraire contenue aux présents statuts.

Dans les cas où les résolutions sont adoptées par résolutions circulaires, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux statuts. Les résolutions circulaires signées par tous les associés sont valables et engagent la société comme si elles avaient été adoptées lors d'une assemblée générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 24. Les associés sont convoqués aux assemblées générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de 50% du capital social.

Une convocation écrite à toute assemblée générale est donnée à tous les associés au moins dix (10) jours calendaires avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

Les assemblées générales seront tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations.

Art. 25. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associée ou non, afin de le représenter à toute assemblée générale.

Art. 26. Les statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins 75% du capital social.

Tout changement de nationalité de la société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la société exige le consentement unanime des associés.

Art. 27. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale.

Toute référence dans les statuts aux associés et à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires doit être considéré, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Titre VI. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 28. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 29. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 30. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 31. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 32. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celle-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégrammes, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

Art. 33. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus.

Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilé à des signatures manuscrites.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Souscription et Libération

La comparante, telle que représentée, a souscrit la totalité des parts sociales de la manière suivante:

Associé	Nombre de parts souscrites
LANDEWYCK GROUP S.à r.l.	30.000
TOTAL:	30.000

Toutes les parts ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000,00) se trouve désormais à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les sociétés et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme EUR 1.300,00.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, la comparante pré-qualifiée et représentée comme prédécrit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

I) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

Sont nommés Gérants de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Max Meyer, né le 4 juillet 1954 à Luxembourg, demeurant au 36, rue de Reichelange à L-8508 Redange-sur-Attert

- Monsieur Tom Beicht, né le 25 juin 1970 à Luxembourg, demeurant au 14, Bettenwiss à L-8479 Eischen.

II) Le siège social est fixé au 31, rue de Hollerich à L-1741 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BAUER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2012. Relation: RED/2012/1777. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 2 janvier 2013. Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013004723/181.

(130004681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Red 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.200,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.380.

—

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 21 décembre 2012 que GEAF INTERNATIONAL 2 S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré ses 2.368 parts sociales représentant l'intégralité du capital social à la société suivante:

GOOD ENERGIES II L.P., dont le siège social est établi à Windward House, La Route de la Libération, St Helier, Jersey, JE2 3BQ et immatriculée au Registrar of Limited Partnerships (Jersey) sous le numéro 913.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Munsbach, le 9 janvier 2013.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013004852/16.

(130004574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Immoval Sainte Croix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

R.C.S. Luxembourg B 97.188.

—

Assemblée générale extraordinaire le 8 janvier 2013

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme «IMMOVAL SAINTE CROIX S.A» ayant son siège à Hespérange, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 97.188

Première résolution:

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de prolonger le mandat d'administrateur-délégué et d'administrateur de Monsieur Rouayroux Franck, demeurant au 1 Am Weischbaendchen à 5842 Hespérange, à dater de ce jour, pour une durée de 6 ans.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de prolonger le mandat d'administrateur de OLKYRENT S.A, ayant son siège au 1 Am Weischbaendchen à 5842 Hespérange ici représenté par Monsieur Rouayroux Franck, demeurant au 1 Am Weischbaendchen à 5842 Hespérange,, pour une durée de 6 ans.

Troixième résolution:

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme administrateur en remplacement de Monsieur BEGGIATO Jonathan le mandat d'administrateur OLKY INTERNATIONAL HOLDING, ayant son siège social au 1 Am Weischbaendchen à 5842 Hespérange, et son représentant permanent, Monsieur Rouayroux Franck, demeurant au 1 Am Weischbaendchen à 5842 Hespérange, à dater de ce jour à la fonction d'administrateur, pour une durée de 6 ans.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité nomme Monsieur Julien Rouayroux, demeurant au 1 Am Weischbaendchen à 5842 Hespérange, à dater de ce jour à la fonction de commissaire aux comptes, pour une durée de 6 ans.

Pour copie conforme

Le Président de l'assemblée

Référence de publication: 2013006188/28.

(130006400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

AXA Investplus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 26.830.

—

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 décembre 2012

En date du 14 décembre 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De nommer, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Messieurs Lieven Goosens, 246 Berverlaak, B-3118 Werchter, et Michaël Bonhomme, 11 Avenue des Hêtres Rouges, B-1970 Wezembeek-Oppem, aux fonctions d'administrateur pour un terme de deux ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

- De renouveler le mandat de Deloitte Audit (anciennement Deloitte S.A.) en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AXA INVESTPLUS

BNP Paribas Securities Services

Référence de publication: 2013007570/19.

(130008949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck